

Procès verbal de la réunion de la CCATM

1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 17 août 2010.

2. Présences

Présent(e)s : ~~Christian Jadot, Joost Vanvoorden, Auguste Huet, Benoit Toussaint, Corine Duplicy, Gauthier de Ryckel, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludivine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme, fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.~~

Excusé(e)s : Christian Jadot, Corine Duplicy, Stéphane Caprasse, Michel Meunier, Jean-Marie Massard, Samuel Desert.

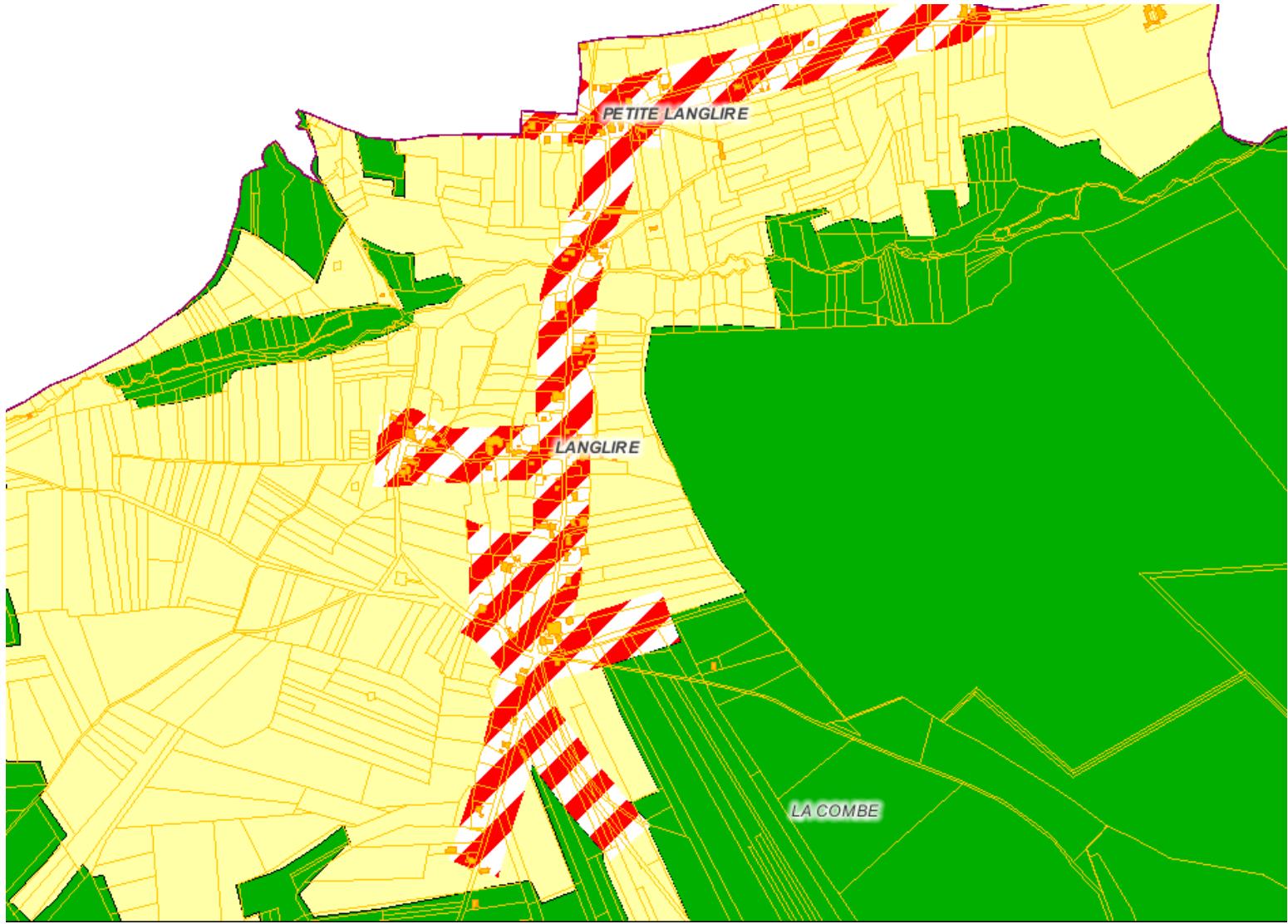
Invité(es) présent(es) : Cédric Wengler.

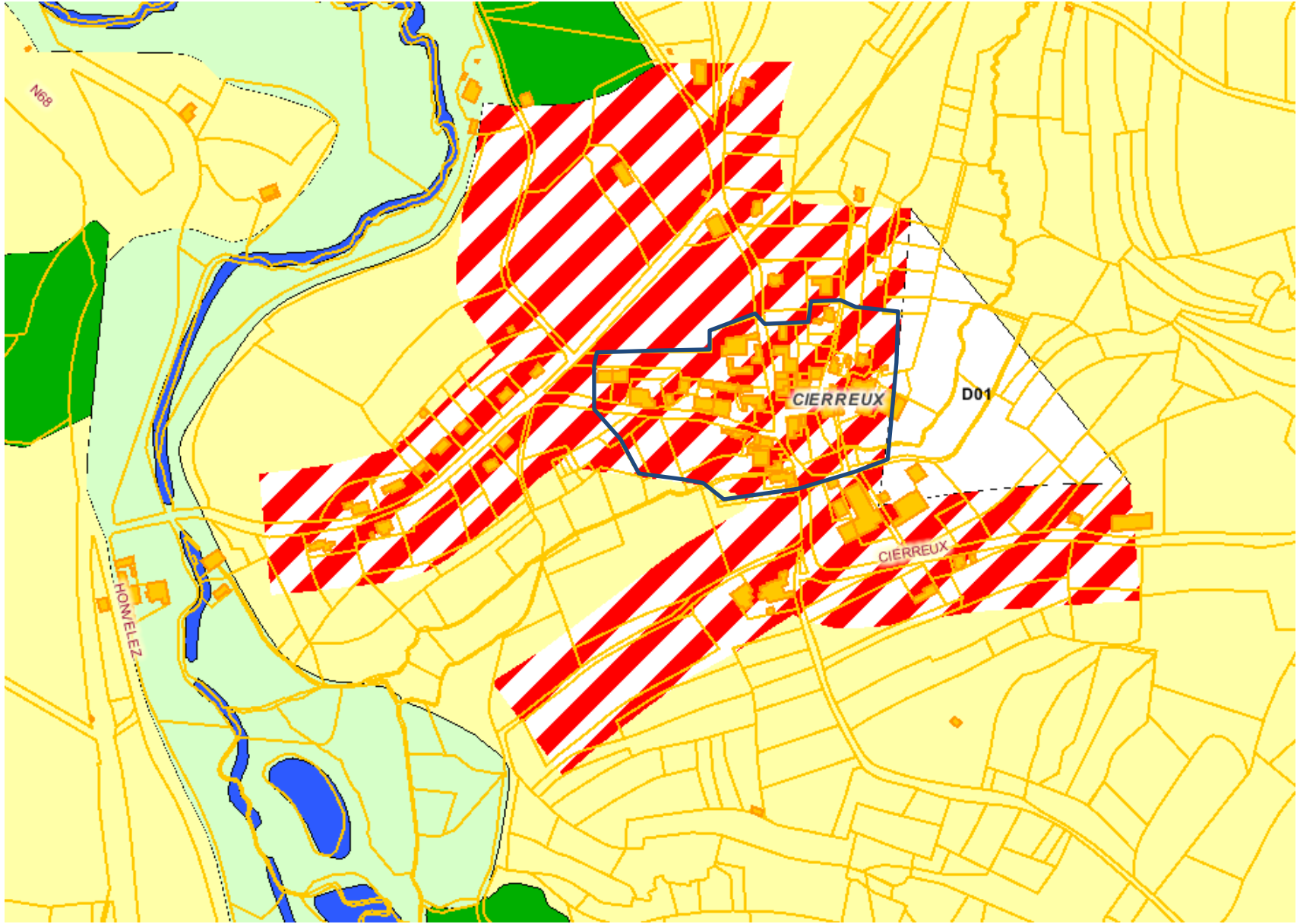
3. Visite pédestre/motorisée de Langlire, Petit Langlire et Cierreux – détermination d'un périmètre RGBSR-

La CCATM continue ses sorties vespérales aux fins de proposer d'éventuels périmètres RGBSR.

Les villages de Langlire et Petit Langlire sont visités et donnent lieu au constat suivant : aucun périmètre n'est retenu. En effet, le tissu villageois est lâche, il n'y a pas de lieu tangible incarnant une identité architecturale ou patrimoniale telle qu'un périmètre RGBSR trouve à se localiser.

Le village de Cierreux fait quant à lui l'objet de la proposition reprise ci-dessous.





Suite aux différentes visites de terrain, la CCATM souhaite réétudier les périmètres proposés jusqu'à présent et mener une réflexion permettant d'objectiver les critères retenus. L'objectif est notamment de traiter l'ensemble des villages visités selon une grille de lecture commune et d'atteindre ainsi une certaine cohérence.

La réunion CCATM du mois de septembre sera l'occasion, d'une part de projeter les périmètres RGBSR retenus jusqu'à présent et, d'autre part de réaliser une visite *in situ* des villages de Brisy et Steinbach. Le rendez-vous est fixé exceptionnellement à **19h00** à l'église de **Brisy**.

4. Approbation du PV de la réunion précédente

Approbation, par l'assemblée, du PV du 20 juillet pour autant que le point 5, a. 3) soit modifié comme suit : « 3) Que l'intégration paysagère et la protection acoustique du site soient assurées par des éléments végétaux ».

De même, au point 5, b., le nom du demandeur pour le permis d'urbanisme pour la transformation d'une maison en restaurant, gîte, hôtel et la transformation d'un hangar en commerce et appartement à Gouvy (Abdrim S.A.) sera corrigé.

5. Remise d'avis de la CCATM

a. Permis de lotir (3 lots) à Limerlé (Rochimco)

La CCATM rend un **avis favorable** sur le projet tel que proposé. La densité proposée est qualifiée de bonne, en adéquation avec le contexte bâti existant. L'implantation fait l'objet d'une discussion relativement longue : les uns préférant des volumes principaux parallèles à la voirie tandis que les autres sont favorables au schéma d'implantation introduit. Une remarque générale et collégiale est émise : l'orientation des volumes principaux devrait garantir la possibilité de créer de larges baies au sud. Le gabarit et les matériaux rencontrent la typologie locale et ne font pas l'objet de remarque particulière.

6. Divers


Le Président signale qu'une enquête publique est menée dans le cadre de l'extension d'une station de télécommunication existante. Ceci explique l'avis d'enquête apposé en face de la station Q8 à Schmiede.

La secrétaire préparera un canevas type pour la mise à jour des dossiers « sécurité-village ». Pour rappel, ces dossiers sont à compléter pour la réunion du mois d'octobre (**26 octobre**).

La CCATM décide que la réunion du mois de décembre sera l'occasion de passer en revue les dossiers soumis jusqu'à présent à son avis et de prendre connaissance des conclusions desdits dossiers.

Le rendez-vous de la prochaine réunion est fixé exceptionnellement à **19h00** à l'église de **Brisy** (ou à 20h00 au plus tard à Steinbach pour les personnes ne pouvant se libérer).

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève